Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_124_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni le 15 décembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR – PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, MASSOT Jean-Claude, MATHOULIN Fabrice, MAUNY Geneviève, MEHAT Laëtitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve,

Procurations : Madame Isabelle LORAND à Madame Geneviève MAUNY
Madame Sylvie SIMON à Madame Rozenn HASCOET

Absent: Monsieur Abderrafik CHARKAOUI,

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2025/124 Classes transplantées : crédits pour l'école Gisèle Halimi

Madame Stéphanie Gourin expose :

Par délibération n°2025/050 en date du 31 mars 2025, la commune a voté le montant de 1500 € pour l'année 2025 au profit des classes transplantées. La délibération précisait que pour l'école Gisèle Halimi, compte tenu de son ouverture en septembre 2025, une aide financière de 500 € pourrait être votée ultérieurement.

L'école Gisèle Halimi propose dès ce 1er trimestre un parcours du spectateur- théâtre. Elle sollicite la commune pour une subvention. Il est ainsi proposé de lui accorder 500 € au titre des crédits ouverts pour les classes élémentaires "Classe transplantée". Pour mémoire, ces crédits ont été élargis précédemment à des projets pédagogiques sportifs et culturels.

Il est proposé au Conseil municipal de

- **voter** le montant de 500 € pour l'année 2025 au profit de l'école Gisèle Halimi, au titre des crédits ouverts pour les classes élémentaires "Classe transplantée".
- **imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal à l'article 65748

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500556-20251215-2025_124_1-DE

La secrétaire de Séance

Audrey GILLES

Le Maire

Gilles DREUSLIN